

VERSION FRANÇAISE

**RÈGLEMENTS DU TIRAGE AU PROFIT D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

**Le titulaire du premier billet tiré** remportera un prix, ci-après nommé « Grand Prix », d'une valeur de plus de 500 000 \$ taxes incluses comprenant : la maison, l'ameublement, tous les électroménagers, la décoration et une allocation de 100 000 \$ pour le terrain et l'aménagement paysager.\* Les frais de notaire, le certificat de localisation, les plans d'implantation, le permis de construction et la taxe de mutation sont à la charge du gagnant.

Le gagnant du « Grand Prix » a le choix entre le prix d'une valeur de plus de 500 000 \$ taxes incluses ou la somme de 325 000 \$ en argent.

**Prix secondaires :**

33 prix secondaires seront tirés après le « Grand Prix », et les titulaires des billets gagnants obtiendront chacun un prix, selon l'ordre suivant :

1. 10 premiers gagnants obtiendront chacun une carte-cadeau de 200 \$ échangeable chez Ikea;
2. 2 gagnants suivants obtiendront chacun un chèque de 1000 \$ offert par Remax;
3. 8 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 \$ échangeable chez Familiprix;
4. 5 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$ échangeable chez Rona ou Réno Dépôt;
5. 8 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 \$ échangeable chez Opto-Réseau.

Ces prix sont non remboursables, non transférables, non monnayables et non cessibles. Les cartes-cadeaux doivent être échangées dans les magasins ci-haut nommés, selon les modalités applicables et inscrites sur les cartes-cadeaux de l'émetteur.

Le tirage du « Grand Prix » se fera le 18 juillet 2019, entre 6 h et 9 h, lors de l'émission *Salut Bonjour* à TVA. Le Tirage des 33 prix secondaires suivra entre 9 h et 10 h sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil via un *Facebook Live*. Tous les gagnants seront avisés par téléphone le jour du tirage et seront dévoilés dans le Journal de Québec et le Journal de Montréal, sur nos médias sociaux et au [www.operationenfantsoleil.ca](http://www.operationenfantsoleil.ca).

Les billets vendus au coût de 10 \$ sont numérotés de 000 001 à 365 000. Les droits de distribution et de vente des 365 000 billets de participation au tirage sont limités aux personnes autorisées par Opération Enfant Soleil. Le tirage est ouvert à toute personne (excluant les personnes morales) résidant au Québec âgée de 18 ans et plus, dont le prénom, le nom et l'adresse civique seront inscrits sur le coupon de participation. Dans le cas de la vente de billets sur Internet, il est à noter que celle-ci est limitée aux résidents du Québec.

Les gagnants devront réclamer leur prix en présentant leur billet gagnant avant le 19 août 2019 au siège social d'Opération Enfant Soleil : 450, avenue St-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec (Québec) G2E 6H5 (téléphone : 1 877 683-2325).

Dans le cas du « Grand Prix », un délai maximum de quatre (4) mois devra être accordé aux Industries Bonneville pour livrer la maison. Les Industries Bonneville auront un délai de six (6) mois pour compléter la finition sur place à la suite de la livraison de la maison. La maison pourra être livrée entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 15 mai 2020. La fondation et l'excavation du terrain ne pourront être exécutées du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril en raison de la période de gel. Si le gagnant du « Grand Prix » choisit le prix en argent, la somme de 325 000 \$ en argent lui sera remise au plus tard 60 jours civils après la réclamation.

\* La photo de la Maison Enfant Soleil est à titre indicatif seulement et le produit final peut différer. Si l'installation et la finition de la maison se font à plus de 250 km de la ville de Belœil, un montant de 150 \$ par kilomètre devra être assumé par le gagnant. De plus, le terrain choisi devra être desservi par des services publics et municipaux (électricité, aqueduc, etc.). Le terrain doit être facilement accessible par les camions transportant les modules, via une voie publique carrossable et homologuée par Transport Québec. Si le terrain nécessite l'utilisation d'une grue, les frais encourus par celle-ci devront être assumés par le gagnant. La maison est livrée avec un sous-sol non fini, sur dalle de béton, sans division, ni gypse, ni revêtement extérieur, ni électricité. Deux fenêtres standards sont incluses. **EXCLUSIONS** : puits, fosse septique et champ d'épuration, nivellement, remplissage du terrain, dynamitage, excavation exceptionnelle et paysagement; toutes dépenses occasionnées par la composition du sol (outillage, travaux ou expertise spéciale); drainage autre que le périmètre de la fondation, tel que le drain entre le fossé et la fondation; tout transport (surplus de terre, de neige, etc.) et chargement du matériel sur un autre site; support d'appui additionnel pour le terrain instable; tout autre élément provenant d'un événement jugé incontrôlable par Bonneville.